



Le Pacômien



SAINT-PACÔME
CAPITALE
DU ROMAN
POLICIER



Journal municipal - Volume 20, n° 19 - Décembre 2014



MOT de la mairesse

NOS MEILLEURS VOEUX DE NOËL ET DU NOUVEL AN

Chères citoyennes et chers citoyens, en mon nom personnel et au nom des élus de la municipalité, je tiens à vous transmettre mes meilleurs vœux pour ce temps des fêtes qui s'annoncent. Que cette période de réjouissances soit pour vous l'occasion de vous retrouver en famille à

vivre de bons et beaux moments de partage, d'échange et de petits bonheurs.

Que l'occasion nous permette de réaliser le privilège de vivre dans un aussi beau village, riche non pas seulement de ses paysages et de ses beautés, mais aussi de gens dynamiques, impliqués et dévoués à leur communauté. À vous et à vos proches, nous vous souhaitons nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour la prochaine année.

Nos meilleurs vœux s'adressent aussi aux employés de la municipalité qui se dévouent quotidiennement pour vous offrir leurs loyaux services.

JOURNAL LE PACOMIEN

En 2015, vous aurez l'occasion de lire un nouveau Pacômien repensé et modifié. Nous nous sommes penchés sur le contenant, mais aussi sur son contenu. Vous le recevrez dorénavant, 6 fois par année, soit en février, avril, juin, septembre, novembre et décembre. Son mode de distribution aussi sera différent. Comme les nouvelles technologies sont de plus en plus utilisées, nous vous informerons de sa publication via les pages Facebook de la municipalité et de Développement Saint-Pacôme en vous partageant le lien. Pour ceux et celles qui n'utilisent pas cette plate-forme, vous pourrez nous informer de votre adresse courriel en nous appelant ou en nous écrivant à l'adresse suivante : stpacome@bellnet.ca et nous nous ferons un plaisir d'ajouter votre adresse courriel dans notre banque d'adresses et ainsi vous serez en mesure de lire le Pacômien en ligne en cliquant sur le lien qui vous sera envoyé. Pour permettre à tous les citoyens et citoyennes qui n'ont pas internet ou qui préfèrent lire leur journal papier, il sera aussi distribué dans différents points de chute dans la municipalité ainsi qu'au bureau municipal.

Suite ➔

À LIRE CE MOIS-CI

Message de la mairesse	1
Votre conseil municipal	2
Dates de tombée et de parution du journal	2
Anniversaires du mois	2
Mot du directeur général	3
Résidence du Lys d'Argent	3
Mot de l'agente de développement	4
Chroniques du loisir intermunicipal	4
Le comité de relance de la Station plein air est à l'oeuvre	5
Défi remonte ta station	5
Urgence municipalité	6
Pétanque	6
Transport Adapté	6
MRC de Kamouraska	6
Formation d'un comité d'environnement à Saint-Pacôme	6
Bibliothèque Mathilde-Massé	7
Local des jeunes	7
Histoire du nom de la bibliothèque municipale	7
Clin d'oeil de la Bibliothèque Mathilde-Massé	7
Nouvelles de votre conseil	8
Carnaval des neiges 2015	14
Cinémathon 2014	14
Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest	15
La Montée	15
Plus de 1000 beignes pour les Fermières	16
Petit mot du Cercle Fermières	16
Recette	16
Scrabble	16
Message de la chorale de Saint-Pacôme	17
La Boîte Fraîcheur	17
Rallume ta station	18
Concours « Couleurs et parfums 2014 »	18
Café Jasette	19
Rêvez Saint-Pacôme	19
Calendrier décembre 2014	20

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL



Nathalie Lévesque
Mairesse



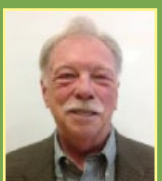
Christian Dionne
Siège 1



Julie Mercier
Siège 2



Johanne Dubé
Siège 3



Benoit Fraser
Siège 4



Éric Lavoie
Siège 5



Jacques Lavoie
Siège 6

LES CITOYENS TOUJOURS AU COEUR DE NOS PRIORITÉS

Vous savez, même après une année comme élus de notre municipalité, le service aux citoyens demeure notre priorité. Durant l'année 2014, nous avons eu à redonner aux citoyens la première place, celle que vous méritez toutes et tous. Nous avons déployé beaucoup d'efforts aussi pour améliorer les procédures, les méthodes de travail, les façons de faire. Nous nous sommes questionnés, pour nous permettre de mieux nous positionner et de mieux faire à plusieurs niveaux. Pour la prochaine année, plusieurs autres dossiers nous attendent, entre autres la redéfinition des tâches des employés, ce qui nous amènera à revoir aussi le dossier de l'équité salariale dans son ensemble. De plus, dès janvier, un comité de travail se penchera sur la révision de notre plan de mesures d'urgence qui est à revoir de fond en comble, nous en faisons une priorité.

Je veux aussi vous dire que comme mairesse, je suis fière du travail qui a été fait pour une première année de mandat. Il reste beaucoup à faire et nous bouillonons d'idées pour réaliser les projets que nous vous avons partagés dans nos engagements.... Pour que toujours vous demeuriez fières d'habiter ce magnifique Saint-Pacôme et surtout où il y fait bon vivre.



JOYEUX NOËL !!!!

Lorsque décembre pointe le bout de son nez, les premiers flocons se mettent à virevolter... Les jours défilent et dans nos coeurs, s'installe une douce chaleur. Alors que les guirlandes nous illuminent, sur tous les visages, des sourires se dessinent. C'est Noël, quel grand bonheur !

À cette occasion et pour la nouvelle année, je vous souhaite le meilleur, autant de bonheur qu'il y a de flocons dans le ciel, autant d'amour qu'il y a d'étincelles dans le feu d'une cheminée, autant de bonnes nouvelles qu'il y a d'aiguilles sur le sapin et autant de chance qu'il y a de cadeaux dans la hotte du Père Noël !!!

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2015 !!!



Nathalie

CLUB 50 ANS ET PLUS ANNIVERSAIRES DU MOIS DE DÉCEMBRE

Réal Lebel 6
Antonio Dionne 7
Louise Chamberland 8
Gisèle Lévesque 9
Doris Lebel 9

Réjean Pelletier 11
Johanne Lamarre 13
Yvon Lévesque 14
Michel A. Gagnon 18
Louise Perreault 18
Paul-Eugène Thiboutôt 18

Pierrette Lajoie 21
Michel Gagnon 22
Michel Bois 23
Noëlla Thiboutôt 24
Jean Bernard 25
Raymond Sirois 25

Directeur général :

M. Bernard Déraps, poste 203

Directrice générale adjointe :

Mme Manon Lévesque, poste 201

Agente de développement :

Mme Yvonne Tremblay, poste 206

Coordonnatrice en loisirs :

Mme Roxanne Carboneau, poste 202

Directeur des travaux publics

M. Jean-Pierre Lévesque, poste 204

HEURES D'OUVERTURE BUREAU MUNICIPAL

Lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h
Vendredi de 9 h à 12 h

Tél. : 418 852-2356 Téléc. : 418 852-2977

Courriel : stpacom@bellnet.ca

BIBLIOTHÈQUE : 418 315-0579

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MARDI 6 JANVIER 2015 À 20 H

Le Pacômien sera de retour en février avec une nouvelle présentation, un nouveau contenu, une nouvelle distribution!

Nous sommes ouverts à vos commentaires!



MOT du directeur général

Chères Pacômiennes, chers Pacômiens,

Déjà la troisième mouture de mon mot, témoin imperturbable de la rapidité du temps qui file... Noël est à nos portes! Période faste de la dépense, celle des Fêtes nous réserve parfois des lendemains douloureux, alors que le froid de janvier nous rappelle, avec les comptes de cartes de crédit qui rentrent, qu'il faut se serrer la ceinture et assumer les largesses du passé.

Au bureau municipal depuis trois semaines, c'est exactement l'exercice auquel nous nous livrons: le serrage de ceinture. Exercice d'autant plus périlleux que plusieurs de nos revenus sont aléatoires et peuvent à tout moment être revus à la baisse par les manitous de Québec et que, dans le domaine des dépenses, Saint-Pacôme n'est pas à l'abri de mauvaises surprises coûteuses, un peu comme nous tous dans la sphère privée de nos vies.

Depuis mon arrivée, occupé que j'étais à jouer au pompier dans d'autres dossiers comme celui de la relance de la Station Plein-Air, je m'étais gardé de plonger à fond dans la marmite de la dette municipale. Ici, vous le savez, elle est colossale! Elle gruge près de 40 % des revenus que nous recevons, la grande partie provenant, comme vous vous en doutez, de vos taxes.

Pire encore, le laxisme du passé nous rattrape et vient gruger dans l'infime marge de manoeuvre restante. Un exemple parmi d'autres illustre que, d'ici cinq ans, vos élus vont devoir faire de la magie simplement pour corriger le tir. Je m'explique... en précisant au passage que c'est d'une facture de 132 000 \$ dont on parle ici. Dans le monde municipal, lorsqu'on emprunte pour réaliser un projet, on le fait à partir d'estimations de ce à quoi devrait ressembler le coût final, une fois les travaux terminés. Vous vous en doutez bien, les écarts entre le prévu et le construit sont parfois importants... Si l'écart place la Municipalité devant un dépassement de coûts, elle doit assumer la différence à même ses dépenses courantes. Mais, si au contraire, la réalisation a coûté au final moins que ce qui était prévu, faut rembourser!!! En retournant l'argent à Québec sur-le-champ??? Non... Cela se fait lors des inévitables renouvellements d'ententes financières, le classique était un terme de cinq ans pour un financement sur 25 ans...

Aussi loin qu'en 2004, nos vérificateurs de Mallette ont dû remonter pour dresser leur cruelle liste : 5 500 \$ au Parc industriel, 93 000 \$ dans le Domaine du Boisé, 16 500 \$ dans ma Canelle... Dès 2016, alors que des termes devront être renouvelés, faudra le faire en fournissant, en argent sonnante, les sommes financées en trop... Des sommes qui, puisque non affectées, auraient dû être placées... des sommes qui, vous vous en doutez, ont été dépensées!!!

La vitesse

Si l'argent constitue le nerf de la guerre, il n'en demeure pas moins que vous avez des tonnes de préoccupations autres. L'une d'entre elles : la vitesse dans nos rues et, plus globalement, la sécurité. Après des questions posées lors de forums citoyens, après votre belle participation à À pied, à vélo, ville active, je peux vous annoncer que deux demandes sont en voie d'aboutir. La vitesse permise sera ainsi descendue sur une portion de deux rues à caractère municipal : la côte Saint-Gabriel et mon Rang de la Canelle.

Bien qu'il soit impossible de toucher à la route 230 et la rue Galarneau (collectrice vers Saint-Gabriel), où le MTQ considère que 50 km/h est acceptable, vous le constatez : vos suggestions sont entendues et elles ont des chances de devenir réalité...

Joyeuses Fêtes

Finalement, puisque l'occasion m'est offerte ici, je veux en profiter pour vous souhaiter, à vous tous, Pacômiennes et Pacômiens, une période des Fêtes remplie de chaleureux moments en famille... Au plaisir de vous retrouver, du moins je l'espère sincèrement, en janvier.

Bernard

Les Habitations Saint-Pacôme *Résidence du Lys d'Argent*

18, rue Martin
Saint-Pacôme (Québec) G0L 3X0
Téléphone : 418 852-2525



LOGEMENTS DISPONIBLES

Pour 65 ans et plus, personne seule ou en couple, autonome ou en légère perte d'autonomie :

- si vous prévoyez casser maison, nous pouvons prendre votre réservation et la placer en attente.

FORFAIT « Logement et Services » :

2 repas par jour (dîner et souper), l'électricité, chauffage, câble de base, entretien ménager, service de buanderie, 1 stationnement avec prise, 1 grand rangement et 2 sonnettes d'urgence dans chaque logement.

Aides financières disponibles calculées selon votre revenu annuel :

- Supplément au loyer (Logement disponible)
- Crédit pour maintien à domicile (70 ans et plus)

Demandez une visite ou téléphonez au 418 852-2525 pour plus d'informations.

Le Conseil d'administration et la direction



MOT de l'agente de développement

Voilà une année bien remplie qui s'achève et l'heure du bilan qui sonne. Je me suis arrêtée pour faire l'exercice du travail accompli au cours des 12 derniers mois. D'entrée de jeu, je peux dire que l'année 2014 a été un travail de fond pour la mise à jour du Plan de développement de la municipalité. Même si, ce qui a été le plus visible auprès de la population est la tenue du Forum le 3 mai, ce dernier a été précédé et suivi par le travail du comité de coordination. Depuis janvier, à un rythme de deux réunions par mois, nous nous rencontrons Réjean Pelletier, président du comité de développement, Christian Dionne, conseiller municipal, Marijo Couturier-Dubé, agente de développement rural au CLD du Kamouraska et moi. Et c'est depuis le mois de mai que nous nous appliquons à mettre sur papier, avec le comité de développement, ce que sera Saint-Pacôme en 2020. À partir des échanges qui se sont tenues en ateliers au printemps voici les principaux axes que nous travaillons: Environnement, Sports & Loisirs, Économie & Emploi, Tourisme, Culture & Patrimoine. Des objectifs ciblés et des actions à faire pour chacun seront présentés en fonction des réflexions tenues en consultation avec la population. Bref, le travail avance bien et les idées se peaufinent. Notre vision prendra forme sous peu. Nous vous tiendrons au courant!

L'année 2014 a également vu le souper de la Société de gestion de la rivière Ouelle faire salle comble ainsi que le 13^e Gala du roman policier. Ces deux événements reviendront sans contredit au cours de l'année 2015. Dès que les dates seront publicisées, je vous invite à en prendre bonne note.

Au cours des derniers mois, un comité culture a également été créé. Nous faisons ainsi partie des municipalités choyées où des citoyens décident de consacrer temps et énergie à mettre de l'avant notamment le potentiel culturel et patrimonial dans leur milieu de vie. Ceci est un atout énorme sur bien des plans pour le développement de notre communauté.

Également depuis septembre, alors que la Station plein air annonçait une pause pour la saison de ski 2014-2015, je collabore très étroitement avec le comité de relance afin de l'appuyer dans son plan de mise à niveau, sa recherche de financement, ses activités et ses communications. Quel beau défi à relever!

Bien sûr, je viens de broser un tableau très succinct du travail accompli depuis un an. Il met davantage de l'avant le travail à long terme que ponctuel, alors que ce dernier occupe également une place très importante dans mon quotidien.

Je conclurai en vous offrant mes meilleurs voeux de joyeuses fêtes. Sachez profiter de cette période pour prendre un temps d'arrêt et profiter de la présence de celles et ceux que vous aimez. Merci aux nombreux bénévoles pour votre dévouement et votre disponibilité. Au plaisir de collaborer de nouveau avec vous pour l'année qui vient!

Roxanne



CHRONIQUES du loisir intermunicipal

Le 1^{er} novembre, c'est à La Pocatière que ça se passait. En effet, la municipalité de Saint-Pacôme était représentée par un char allégorique bien décoré. Merci aux bénévoles qui ont participé à la décoration. Je veux également remercier les petits monstres qui étaient présents à la parade : Justin et Loïc Lacombe, Léa-Rose Lizotte, Émile et Sandrine Morin, Félix et Justine Lavoie, Laurent Fortin, Olivier et Florence Ouellet et Mathias Beaulieu. Un merci spécial aux parents qui les ont accompagnés et qui se sont costumés pour l'occasion.



Le 10 novembre dernier, j'annonçais sur la page Facebook du loisir intermunicipal les gagnantes du concours intermunicipal d'Halloween, les voici : Sandrine Morin de Saint-Pacôme, Jennifer Dubé de Saint-Gabriel et Alycia Lévesque de Mont-Carmel. Pour récupérer leur prix, elles devront se déplacer dans une municipalité voisine. Merci aux partenaires qui offrent les prix aux gagnantes. Accommodation Lou-Mark de Saint-Gabriel offre le prix pour Alycia, Épicerie Axep de Saint-Pacôme offre le prix pour Jennifer et Épicerie Chez Daniel offre le prix pour Sandrine.

Après l'organisation des festivités qui entouraient l'Halloween, je suis tombée dans l'organisation des fêtes de Noël. J'ai fêté le Noël des enfants avec les trois municipalités dimanche dernier, le 14 décembre. La fête de Saint-Pacôme s'est très bien déroulée. Plusieurs familles étaient au rendez-vous. Merci aux bénévoles qui ont organisé cette petite fête, Sandra Lévesque, Carol-Ann Maheux, Johanne Dubé, Marijo Couturier-Dubé et la dernière recrue Clara Miville-Dubé.

Avez-vous pris connaissance de la programmation hivernale 2015 du loisir intermunicipal? Si ce n'est pas encore fait ou que vous l'avez jeté avec le Publicsac, elle est disponible sur le site internet de la municipalité et sur la page Facebook du loisir intermunicipal. N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des questions et pour vous inscrire à l'une ou l'autre des activités.

Je vous souhaite à tous un joyeux temps des fêtes rempli de magie, de fou rire et de délicieux festin. Soyez prudent dans vos déplacements et profitez des joies de l'hiver. Je serai absente à partir du lundi 22 décembre et de retour le lundi 5 janvier, à Mont-Carmel.

Roxanne

Roxanne Carbonneau
Coordonnatrice en loisir intermunicipal
Mont-Carmel * Saint-Gabriel * Saint-Pacôme
rcarbonneau.iterloisir@hotmail.ca

Horaire téléphonique

Lundi : 418-498-2050 * 115
Mardi / Mercredi : 418-852-2801
Jeudi : 418-852-2356 * 202
Vendredi AM : 418-498-2050 * 115

Le comité de relance de la Station plein air est à l'oeuvre

LA STATION PLEIN AIR AURA BESOIN DE VOTRE SOUTIEN

Une évaluation sommaire des travaux à réaliser afin de remettre à niveau les infrastructures et équipements de la Station plein air nous amène à un montant d'environ 600 000 \$. Comme mentionné lors de nos différentes communications, l'aide financière des deux paliers de gouvernement nous sera absolument nécessaire afin de procéder à la réouverture pour la saison 2015-2016.

Peu importe le ou les programmes d'aide qui seront sollicités, une participation du milieu sera obligatoire. Conscients de cet état de fait, notre stratégie de financement prévoit la participation à parts égales de trois paliers distincts à savoir; le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les partenaires du milieu pour chacun 200 000 \$.

Nous travaillons actuellement à la rédaction d'un plan d'affaires qui prévoit le positionnement de la Station plein air comme centre d'apprentissage du ski et de la planche. Plan d'affaires comprenant entre autres la modernisation des remontées mécaniques et l'acquisition d'un tapis roulant pour un nouveau parc-école. C'est ce plan d'affaires qui sera soumis à nos deux gouvernements.

Nous lancerons dans les prochains jours une campagne de financement visant à amasser le nécessaire montant de 200 000 \$ provenant du milieu. Diverses activités de sollicitation vous seront proposées lors de cette campagne et nous souhaitons une mobilisation importante de votre part afin d'atteindre notre objectif de campagne.

L'une de ces activités sous le thème « Rallume ta station » vise à amasser un montant variant entre 10 000 \$ et 12 500 \$ par la vente d'ampoules illuminant un grand sapin qui est installé dans le stationnement en face de l'église. Au moment de lire ces lignes, les lumières ont été vendues et nous avons procédé à son illumination le samedi 13 décembre dernier.

Dès le début de l'année 2015, les sollicitations auprès des individus et des entreprises débiteront. En effet, « Le Club des Mille » a été mis sur pied. Que ce soit par un engagement corporatif ou un engagement personnel, une contribution de 1 000 \$ sera demandée aux gens qui seront approchés. Ce don donnera droit à un reçu aux fins d'impôt émis par la municipalité de Saint-Pacôme. Différentes modalités de paiement sont à l'étude afin de faciliter la vie à nos donateurs.

Pour les entreprises et organismes, un cabinet d'ambassadeurs de la Station rencontrera nos dirigeants d'entreprises afin de leur expliquer le bien-fondé du plan d'affaires et de solliciter leur engagement.

Tout au long de l'année, vous serez invité à participer à différentes activités organisées par le comité de relance qui auront un double but; celui de garder la Station plein air bien vivante dans nos coeurs et aussi de contribuer à l'atteinte de notre objectif financier. C'est donc un rendez-vous, car seule la mobilisation de tous nous assurera la réouverture de notre Station.



Sylvain Thiboutot
Président du comité de relance



DÉFI REMONTE TA STATION 14 FÉVRIER 2015

La Station plein air de Saint-Pacôme, c'est un organisme sans but lucratif qui, depuis plus d'un demi-siècle, met en valeur les joies de l'hiver. Sans égal à plus de 125 km, ce joyau régional traverse malheureusement une période critique dans son histoire due au manque de financement.

Pour faire renaître notre Station en 2015 plus dynamique que jamais, le comité de relance vous invite à prendre part au Défi remonte ta Station : un événement sportif rassembleur et familial auquel on s'inscrit en ligne pour amasser des dons au profit de la relance de la Station. Chaque participant ou équipe se fixe un objectif de nombre de remontées à pieds en 3 h. Descente en skis, en planche ou à pied. Inscription au Défi dès l'âge scolaire.

Pour les sympathisants éloignés souhaitant y participer, nous offrons l'option du Défi chez soi : une solution qui permet d'éviter l'émission de gaz à effets de serre, les coûts, le temps et les risques inhérents aux transports. Chaque participant ou équipe choisit une montagne de sa localité où accomplir son objectif de nombre de remontées à pieds en 3h.

Le Défi se tiendra le 14 février prochain à compter de 13 h. C'est une occasion en or pour nous mobiliser, nous rallier, démontrer notre engagement et notre appartenance à la Station à travers une expérience de dépassement de soi, d'entraide, de solidarité et de promotion des saines habitudes de vie.

Visitez le www.st-pacome.ca/station-plein-air/ pour trouver tous les détails entourant l'événement et vous y inscrire avec vos enfants. Rassemblons nos énergies pour propulser notre Station vers un avenir sûr et durable.

Le comité de relance de la Station plein air Saint-Pacôme

URGENCE MUNICIPALITÉ



En cas d'urgence concernant les travaux publics ou les réseaux d'aqueduc et d'égouts, composez le 418 714-4725 ou le 418 714-1426 quelqu'un vous répondra.

Pour toutes urgences touchées par les services de santé, d'incendies ou de police, le 9-1-1 demeure toujours l'option!



Les Habitations Saint-Pacôme *Résidence du Lys d'Argent*

RECHERCHE ÉTAGÈRES

La résidence le Lys d'argent de Saint-Pacôme a en sa possession plusieurs livres rangés dans des boîtes et désirerait les rendre accessibles à sa clientèle.

Connaissant la générosité des gens de la municipalité de Saint-Pacôme, nous aurions besoin d'étagères pour ranger ces livres. Si vous avez des étagères à donner, vous pouvez contacter Mme Lucille Lavoie au 418 315-0652 ou les porter directement à la résidence située au 18, rue Martin à Saint-Pacôme.

Au nom des résidents, nous vous remercions sincèrement de l'attention portée à notre demande.

PÉTANQUE

OYEZ, OYEZ, Pacômiennes et Pacômiens,

Vous souhaitez bouger, vous divertir, vous amuser, tout ça gratuitement : Eh bien, joignez-vous aux joueuses et joueurs de pétanque. À l'automne et à l'hiver, les parties ont lieu dans la grande salle du Centre municipal, tous les mercredis à 13 h. Lorsque la température le permet, les joueuses et joueurs se déplacent au terrain de pétanque, dans le parc de l'Action. Vous n'avez pas à vous procurer de boules, nous pouvons vous en prêter et il n'est pas nécessaire d'être un pro, il suffit de savoir lancer la boule le plus près possible du cochonnet. Alors, il n'y a plus de raison de ne pas vous joindre au groupe.

Si cette activité vous intéresse, veuillez communiquer avec Raymonde au 418 852-2599 ou Renée au 418 315-0592. On attend de vos nouvelles. Ne manquez pas ça!

FORMATION D'UN COMITÉ D'ENVIRONNEMENT À SAINT-PACÔME

Le comité de développement est à la recherche de personnes désirant faire partie du comité d'environnement de la municipalité. Se réunissant une fois par mois, le comité aura la tâche de réfléchir ensemble sur les solutions qui peuvent être envisagées pour faire face aux questions environnementales de la municipalité et pour préserver et améliorer les nombreux atouts de la nature à Saint-Pacôme. La première rencontre du comité aurait lieu au début 2015.

Il n'est pas nécessaire d'avoir des connaissances particulières en environnement pour faire partie du comité, mais si vous en avez, c'est encore mieux!

Pour plus d'informations, communiquez avec Kim Cornelissen, à ckimc21@gmail.com ou avec Yvonne Tremblay, au bureau municipal, au 418-852-2356, poste 206.



CET HIVER, VOYAGEZ AVEC TRANS-APTE !

POUR INFORMATION ET
RÉSERVATION : 418 856-5856

Prenez note que notre site internet sera en fonction à partir du 1 janvier 2015 :
transapte.com





BIBLIOTHÈQUE Mathilde-Massé

Friand de nouveautés? Soyez informés par courriel! Nous vous offrons la possibilité d'être informés par courriel des nouveaux volumes acquis par la bibliothèque. Si vous êtes intéressés, laissez votre adresse courriel aux bénévoles au comptoir de prêt.

Recherche d'un bénévole pour l'Heure du conte

La bibliothèque cherche à renouveler son équipe bénévole de conteurs et de conteuses qui oeuvre aux animations de L'Heure du conte. Ces conteurs et ces conteuses, qui font rêver les enfants de 2 à 6 ans, en leur racontant des histoires merveilleuses, fantastiques ou terrifiantes, transportent les enfants aux confins de l'imaginaire.

Contactez Marc Bélanger au 418 315-0579.

Tous les services de la bibliothèque sont gratuits!

Voici un petit rappel des services que vous offre la bibliothèque municipale :

Services sur place

- Prêt de livres, livres numériques, revues et films, documentaires et films d'animation
- Prêt entre bibliothèques
- Ordinateurs
- Internet sans fil
- Club de lecture d'été pour jeunes et club du polar

Services en ligne

- Catalogue Simb@
- Dossier d'utilisateur
- Réservation et renouvellement de documents

Événements à surveiller

- Prochain échange de collections : 5 janvier 2015
- Exposition thématique sur Caillou, le héros favori des enfants d'âge préscolaire. De janvier à avril 2015.
- Vente de livres usagés au retour des Fêtes

Heures d'ouverture de la BIBLIO

Les dimanches de 10 h à 12 h et les mardis de 18 h 30 à 20 h 30
Téléphone : 418 315-0579

LOCAL DES JEUNES À SAINT-PACÔME

Activités
à venir au Focus!

Nous vous souhaitons un magnifique temps des fêtes! Nous avons bien aimé vous côtoyer durant la dernière année, plaisir et fou rire étaient au rendez-vous!

Nous serons fermés les vendredis 26 décembre et 2 janvier.
Nous serons de retour le vendredi 9 janvier de 19 h à 22 h!
Au plaisir de vous revoir en 2015!

Marie-Christine et Marie-Pier
Les animatrices du Focus

HISTOIRE du nom de la bibliothèque municipale : Mathilde-Massé

Mathilde Massé, née le 7 juillet 1871, à Saint-Pacôme, est la dernière d'une famille de 15 enfants. Instruite à la maison puis au couvent de Rivière-Ouelle, elle devient institutrice puis elle rejoint une de ses soeurs établie à Boston. Après quelques mois consacrés à l'enseignement du français, elle part étudier à La Sorbonne à Paris. Elle revient aux États-Unis où, en 1898, elle décroche son brevet de docteur en médecine de l'Université de Boston. Diplômée deux ans avant Irma Levasseur, qui obtint le sien de l'Université Saint-Paul au Minnesota, elle serait la première Canadienne-française à avoir obtenu le droit d'exercer la médecine. En 1914, Mathilde Massé s'engage dans l'armée américaine où son courage lui vaudra d'être décorée par le roi Albert 1^{er} de Belgique. Naturalisée Américaine vers 1920, elle est décédée à Boston, le 25 février 1950.



Source : Hélène-Andrée Bizier, Une histoire des Québécoises en photos, Montréal, Fides, 2007, page 199

CLIN D'OEIL DE LA BIBLIOTHÈQUE MATHILDE-MASSÉ

SAINT-PACÔME – Les bénévoles de la bibliothèque Mathilde-Massé de Saint-Pacôme ont souligné la remise du prix Philippe-Aubert-de-Gaspé 2015 à Maurice Gagnon, au Salon du livre de Saint-Jean-Port-Joli. L'article du Placoteux a servi de support à une miniexposition dans le hall de la bibliothèque. Pour quelques semaines, on propose au public de lire ou de relire les quatre romans de l'auteur. L'abonnée Kim Cornelissen a profité de l'offre sans hésiter. Claudette Isabelle, bénévole à la bibliothèque explique la démarche : « C'était important pour nous que la bibliothèque partage le talent et la carrière culturelle de Maurice ».



Sur la photo, Claudette Isabelle, Kim Cornelissen et Maurice Gagnon.

DES NOUVELLES DE VOTRE CONSEIL

Réunion du 4 novembre

222.11.14 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 novembre 2014 soit accepté tel que présenté.

223.11.14 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2014

Il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2014 soit adopté tel que présenté.

224.11.14 ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES, DES FACTURES ADDITIONNELLES ET DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Benoit Fraser et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général soit autorisé à en faire le paiement.

TOTAL SALAIRES	20 756.45 \$
TOTAL DES INCOMPRESSIBLES MUNICIPALITÉ	74 197.77 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER - MUNICIPALITÉ	47 007.34 \$
GRAND TOTAL :	141 961.56 \$

Je soussigné, Bernard Déraps, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y aura les fonds nécessaires pour payer les comptes inscrits sur la liste déposée au conseil du 4 novembre 2014 et dont j'ai copie aux archives.

225.11.14 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 283 RELATIF AUX POUVOIRS ET OBLIGATIONS ADDITIONNELS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pacôme est une municipalité régie par les dispositions du Code municipal du Québec aux fins des fonctions, postes et nominations de ses principaux fonctionnaires;

ATTENDU QUE conformément à l'article 210 du Code municipal du Québec, le directeur général de la Municipalité en est le fonctionnaire principal;

ATTENDU QUE le directeur général est responsable de l'administration de la Municipalité et, à cette fin, planifie, organise, dirige et contrôle les activités de la Municipalité;

ATTENDU QUE le directeur général est également le secrétaire-trésorier de la Municipalité;

ATTENDU QU'il exerce notamment les fonctions prévues à l'article 212 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE le conseil peut, par règlement, ajouter aux pouvoirs et obligations du directeur général de la Municipalité ceux prévus à l'article 113 de la Loi sur les cités et villes en matière de gestion des ressources humaines, matérielles et financières;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par la conseillère Mme Julie Mercier, soit à la session de ce Conseil, tenue le 07 octobre 2014;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Christian Dionne et résolu à l'unanimité des membres présents que le présent règlement portant le #283 est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

Le présent règlement portera le titre de : Règlement relatif aux pouvoirs et obligations additionnels du directeur général.

ARTICLE 1 – Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – Objet

Le présent règlement a pour objet de conférer au directeur général des pouvoirs et obligations additionnels à ceux décrits aux articles 201 à 212 inclusivement du Code municipal du Québec.

ARTICLE 3 – Pouvoirs et obligations additionnels

Le directeur général assume les pouvoirs et obligations additionnels prévus à l'article 113 de la Loi sur les cités et villes;

« Il a autorité sur tous les autres fonctionnaires et employés de la Municipalité. À l'égard d'un fonctionnaire ou employé dont les fonctions sont prévues par la Loi, l'autorité du directeur général n'est exercée que dans le cadre de son rôle de gestionnaire des ressources humaines, matérielles et financières de la Municipalité et ne peut avoir effet d'entraver l'exercice de ces fonctions prévues par la Loi.

Il peut suspendre un fonctionnaire ou employé de ses fonctions. Il doit immédiatement faire rapport de cette suspension au conseil. Le conseil décide du sort du fonctionnaire ou employé suspendu, après enquête. »

ARTICLE 4 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

226.11.14 PLACE AUX JEUNES KAMOURASKA – FORUM MIGRATION ET ATTRACTIVITÉ KAMOURASKA

Il est proposé par M. Benoit Fraser et résolu à l'unanimité des membres présents de déléguer Mme Yvonne Tremblay, agente de développement, au Forum Migration et Attractivité Kamouraska, le 6 novembre à Saint-Pascal. Les frais de déplacement s'ajouteront au coût d'inscription de vingt-cinq dollars (25,00 \$) et seront assumés par la Municipalité de Saint-Pacôme.

227.11.14 ADOPTION DU BUDGET 2015 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA-OUEST

Note : Avec dispense de lecture

Il est proposé par M. Jacques Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le budget 2015 de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest, tel que présenté ci-dessous et que les versements soient répartis en 4 versements égaux payables aux 3 trois mois en date du 5 janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre 2015 ou en ou en 2 versements égaux payables en date du 5 janvier et 1^{er} juillet 2015.

RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA-OUEST	
BUDGET 2015	
Administration	
Salaire & cotisations de l'employeur	11 500,00 \$
Frais Banque	400,00 \$
Assurances	4 200,00 \$
Téléphone & Internet	250,00 \$
Poste	400,00 \$
Vérification comptable	3 400,00 \$
Administration & Informatique	850,00 \$
Assurance de l'Association des directeurs municipaux	235,00 \$
Fournitures de bureau	800,00 \$
Total Administration	22 035,00 \$

DES NOUVELLES DE VOTRE CONSEIL

Réunion du 4 novembre

Matières résiduelles					
Salaires & cotisations de l'employeur					108 700,00 \$
Contrat (Cueillettes)					2 500,00 \$
Immatriculation					4 400,00 \$
Frais déplacement					1 200,00 \$
Téléphonie					850,00 \$
Carburants & Urée					112 000,00 \$
Pièces & accessoires					2 000,00 \$
Vêtements & fournitures					1 350,00 \$
Entretien du camion					40 000,00 \$
Bris divers					3 500,00 \$
Location d'un bâtiment					12 000,00 \$
Total Matières résiduelles					288 500,00 \$
Frais de financement					
Intérêt sur dette (1) à long terme					6 638,00 \$
Intérêt sur dette (2) à long terme					5 000,00 \$
Total des frais de financement					11 638,00 \$
Dette à long terme					
Remboursement de la dette à long terme					80 000,00 \$
Total dette à long terme					80 000,00 \$
Total charges					402 173,00 \$
Municipalité	Populations 2014	RFU 2014	Tonnages 2013	Répartition : 33,33 % de la RFU, populations et Tonnages	Quotes-Parts 2015
St-Anne-de-la-Pocatière	1 715	131 740 784\$	683.135	29,32 %	117 907,00\$
St-Onésime d'Isisworth	577	34 752 612\$	213.075	8,91 %	35 846,00\$
St-Gabriel Lalumière	797	34 932 820\$	236.135	10,52 %	42 308,00\$
St-Pacôme	1 631	106 875 611\$	747.53	27,87 %	112 092,00\$
Rivière-Ouelle	1 050	137 109 426\$	504.35	23,38 %	94 020,00\$
Total	5 770	445 411 253\$	2 384.225	100 %	402 173,00\$

228.11.14 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT ET DE SON SUBSTITUT POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA-OUEST

Il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents que Mme Julie Mercier soit nommée pour représenter la Municipalité de Saint-Pacôme auprès de la Régie intermunicipale des Matières résiduelles du Kamouraska-Ouest pour l'année 2015 et qu'Éric Lavoie soit nommé en tant que substitut.

229.11.14 ADOPTION DU BUDGET 2015 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE EN SÉCURITÉ INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST

Note : Avec dispense de lecture

Il est proposé par M. Benoît Fraser et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le budget 2015 de la Régie intermunicipale en sécurité incendie du Kamouraska Ouest tel que présenté ci-dessous :

BUDGET 2015 Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest Administration	
Salaires	24 090,00 \$
Cotisations de l'employeur	3 375,00 \$
Frais de déplacement	100,00 \$
Frais de poste	800,00 \$
Téléphone & Internet	1 500,00 \$
Publicité & Information	100,00 \$
Réceptions, fleurs & dons	600,00 \$
Comptabilité et vérification	3 700,00 \$
Administration & informatique	1 000,00 \$
Logiciel Target Incendie	2 000,00 \$
Assurances générales	15 500,00 \$
Service de formation	500,00 \$
Cotisations & abonnements	700,00 \$
Frais de banque	400,00 \$
Fournitures de bureau — Administration & incendie	2 000,00 \$
Totale administration	57 165,00 \$
Service Incendie	
Salaires Incendie	54 075,00 \$
Salaires de pompiers — Prévention	10 000,00 \$
Cotisation de l'employeur	3 900,00 \$
Salaires du technicien en prévention incendie	14 000,00 \$
Frais de formation & de congrès — Technicien en prévention incendie	1 000,00 \$
Frais de déplacement — pompiers	1 000,00 \$
Communication (téléavertisseurs — radio)	8 200,00 \$
Frais de congrès — Directeur des incendies	1 700,00 \$
Autres municipalités (entente)	7 000,00 \$
Services de formation	4 500,00 \$
Immatriculations	6 000,00 \$
Cotisations & abonnements	300,00 \$
Frais de repas	1 000,00 \$
Essence — huile (pompe)	500,00 \$
Produits chimiques	1 000,00 \$
Pièces et accessoires	3 000,00 \$
Fournitures diverses	1 000,00 \$
Vêtements, chaussures et accessoires	2 000,00 \$
Fournitures médicales	500,00 \$
CAUREQ — Système de communication	1 850,00 \$
Entretien et réparation : machineries, équipements	1 200,00 \$
Entretien d'équipements de communication : radios, téléavertisseurs	1 000,00 \$
Entretien et réparation (pompes et accessoires)	1 500,00 \$
Entretien et réparation (appareils respiratoires)	1 600,00 \$
Entretien de l'autopompe 202	1 500,00 \$
Entretien de l'autopompe 303	1 500,00 \$
Entretien du camion-citerne 502	1 000,00 \$
Entretien du véhicule de soutien 902	1 000,00 \$
Entretien de l'unité d'urgence 1003	1 000,00 \$
Entretien du véhicule d'état-major 103	500,00 \$
Entretien du véhicule tout terrain	200,00 \$
Essence — huile (camion)	5 000,00 \$
Total du service Incendie	139 525,00 \$

Financement de la dette à long terme	
Intérêts de la citerne 502 et de l'unité d'urgence 1003	11 350,00 \$
Intérêts de l'autopompe-citerne 303	2 781,00 \$
Remboursement en capital de la citerne 502 et de l'unité d'urgence 1003	37 600,00 \$
Remboursement en capital de l'autopompe-citerne 303	32 100,00 \$
Total du financement de dette à long terme	83 831,00 \$
Immobilisations	
Ameublements & équipements de bureau	1 000,00 \$
Machineries, outils & équipements	8 000,00 \$
Total des immobilisations	9 000,00 \$
Totales des dépenses	289 521,00 \$

DES NOUVELLES DE VOTRE CONSEIL

Réunion du 4 novembre

Versements des quotes-parts pour l'année 2015				
	Saint-Pacôme	Saint-Gabriel	Rivière-Ouelle	Saint-Denis
Versement mensuel	8 378,08 \$	3 533,33 \$	7 608,42 \$	4 606,92 \$
Quotes-parts 2015	100 537,00 \$	42 400,00 \$	91 301,00 \$	55 283,00 \$
Calcul des quotes-parts	R.F.U -2014	Populations 2014	Répartitions 50% RFU et 50% Population	Quotes-parts 2015
St-Pacôme	106 875 611,00 \$	1631	34,725%	100 537,00 \$
St-Gabriel	34 932 020,00 \$	797	14,645%	42 400,00 \$
R-Ouelle	137 109 426,00 \$	1050	31,535%	91 301,00 \$
St-Denis	93 126 664,00 \$	527	19,09%	55 283,00 \$
TOTAL	372 044 521,00 \$	4005	100,000%	289 521,00 \$

230.11.14 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT ET DE SON SUBSTITUT POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE EN SÉCURITÉ INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST

Il est proposé par M. Benoit Fraser et résolu à l'unanimité des membres présents que M. Éric Lavoie soit nommé pour représenter la Municipalité de Saint-Pacôme auprès de la Régie intermunicipale en sécurité incendie du Kamouraska Ouest pour l'année 2015 et que Julie Mercier soit nommée en tant que substitut.

231.11.14 ACCEPTATION – SOUMISSION EMPRUNT PAR BILLETS POUR LE REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 92 – POURVOYANT À UN EMPRUNT DE 7 830 936,00 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU D'ÉGOUT DOMESTIQUE AVEC INTERCEPTION ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET L'EXTENSION DU RÉSEAU D'AQUEDUC AVEC UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME ET NUMÉRO 249 - DÉCRÉTANT LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR LE PROJET DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET LE FINANCEMENT DE LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE AUX IMMOBILISATIONS

Il est proposé par M. Christian Dionne et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire Desjardins de Financement de la dette à long terme l'Anse de La Pocatière pour son emprunt par billets en date du 12 novembre 2014 au montant de quatre cent dix-neuf mille huit cents dollars (419 800,00 \$) effectué en vertu des règlements d'emprunt numéro 92 et 249. Ce billet est émis au prix de 100,00000 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

79 300 \$	2,74%	12 novembre 2015
81 600 \$	2,74%	12 novembre 2016
83 800 \$	2,74%	12 novembre 2017
86 400 \$	2,74%	12 novembre 2018
88 700 \$	2,74%	12 novembre 2019

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaire préautorisé à celui-ci.

232.11.14 FINANCEMENT DE L'EMPRUNT PAR BILLETS POUR LES RÈGLEMENTS NUMÉRO 92 – POURVOYANT À UN EMPRUNT DE 7 830 936,00 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU D'ÉGOUT DOMESTIQUE AVEC INTERCEPTION ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET L'EXTENSION DU RÉSEAU D'AQUEDUC AVEC UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME ET NUMÉRO 249 - DÉCRÉTANT LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR LE PROJET DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET LE FINANCEMENT DE LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE AUX IMMOBILISATIONS

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Pacôme souhaite emprunter par billet un montant total de quatre cent dix-neuf mille huit cents dollars (419 800,00 \$) :

Règlements d'emprunt numéro	Pour un montant de \$
92	78 700 \$
92	217 200 \$
249	123 900 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Benoit Fraser et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de quatre cent dix-neuf mille huit cents dollars (419 800,00 \$) prévu aux règlements d'emprunt numéro 92 et 249 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par la mairesse et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 12 novembre 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015	79 300 \$
2016	81 600 \$
2017	83 800 \$
2018	86 400 \$
2019	88 700 \$ (à payer en 2019)

233.11.14 AFFECTATION DU FONDS LOCAL – RÉFECTION ET ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES

ATTENDU QUE des fonds sont disponibles dans les réserves provenant des droits payables par les exploitants de sablières et gravières;

ATTENDU QU'au cours de l'été dernier, divers travaux d'asphaltage importants ont été effectués sur plusieurs rues de la municipalité;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Benoit Fraser et résolu à l'unanimité des membres présents qu'un montant de huit mille sept cent quatre-vingt-neuf dollars et quatre-vingt-sept cents (8 789,87 \$) provenant du fonds local pour la réfection et l'entretien de certaines voies publiques soit affecté à ces dépenses d'asphaltage.

DES NOUVELLES DE VOTRE CONSEIL

Réunion du 4 novembre

234.11.14 UTILISATION DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ AFFECTÉ À LA CASERNE D'INCENDIE

ATTENDU QU'après la création de la Régie intermunicipale de protection des incendies du Kamouraska Ouest, il reste une caserne ainsi qu'un excédant relevant de l'entente Saint-Pacôme – Saint-Gabriel;

ATTENDU QUE des fonds totalisant à ce jour dix mille six cent quatre-vingt-dix-huit et huit cents (10 698,08 \$) sont toujours disponibles;

ATTENDU QUE ces fonds devaient servir à des dépenses en immobilisations et à l'entretien général de la caserne;

ATTENDU QUE des travaux d'entretien ont eu lieu en début d'année et que des travaux de peinture au plancher sont prévus ces prochaines semaines;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme puise dans l'excédent en question les sommes nécessaires à la rémunération du personnel affecté à ces travaux ainsi qu'au paiement des achats de biens et fournitures.

235.11.14 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION

Il est proposé par M. Jacques Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme renouvelle son adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2015 au coût de mille trois cent vingt dollars et cinquante-trois cents (1 320,53\$), taxes incluses.

236.11.14 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-PACÔME

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme désire nommer une seule personne à titre de représentant au conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de Saint-Pacôme bien qu'elle puisse en nommer trois (3);

POUR CETTE RAISON, il est proposé par M. Christian Dionne et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer M. Éric Lavoie, conseiller au siège numéro 5, à titre de représentant du conseil municipal auprès du conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de Saint-Pacôme.

237.11.14 CONSERVATION DU PATRIMOINE AGRICOLE

ATTENDU QUE le territoire de la Municipalité de Saint-Pacôme est constitué à plus de 60% de terres agricoles et que les sols arables constituent une richesse importante de la Municipalité de Saint-Pacôme;

ATTENDU QUE la population agricole de Saint-Pacôme est active, faisant vivre les commerces (garages, garderie et industries) et la communauté par une occupation dynamique du territoire. Par ailleurs, quelques producteurs prendront leur retraite sans avoir une relève intéressée et qualifiée financièrement ;

ATTENDU l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour ces entreprises agricoles et que les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec;

ATTENDU QU'un des principaux freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles et l'écart de plus en plus grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes et que cet écart est exacerbé de plus en plus par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;

ATTENDU QUE le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Bas-Saint-Laurent et, surtout, dans la MRC de Kamouraska;

ATTENDU QUE le phénomène de financiarisation des terres agricoles est documenté et présent dans les régions du Kamouraska et du Saguenay-Lac-Saint-Jean et que la relève agricole au Québec ne peut concurrencer les moyens d'entreprises financières privées et de gros joueurs;

ATTENDU QUE ce modèle d'agriculture s'oppose aux intérêts de la relève agricole et aux fermes familiales actuelles de Saint-Pacôme et, conséquemment, aux intérêts de la communauté;

ATTENDU QU'un bassin suffisant de jeunes relèves agricoles existe et est disponible à Saint-Pacôme pour exploiter adéquatement ces sols;

ATTENDU QU'une partie des revenus nets dégagés par la récolte des cultures sur les parcelles détenues par ces fonds d'investissement seront sortis de notre économie locale et n'y reviendront pas;

ATTENDU QUE l'Année internationale de l'agriculture familiale décrétée par la Food and Agriculture Organisation (FAO) des Nations-Unies nous invite à prendre conscience de l'importance de l'agriculture familiale dans nos communautés rurales;

ATTENDU QUE les municipalités ne disposent pas d'outils réglementaires pour empêcher la constitution de grands ensembles fonciers;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme réclame du Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation la mise en place d'avantages comparatifs en faveur des fermes familiales, notamment,

En adoptant un cadre normatif introduisant des avantages significatifs pour l'établissement de jeunes en agriculture;

En modulant le crédit de taxes foncières pour cibler l'établissement de jeunes au détriment de la constitution de grand ensemble foncier;

En modulant davantage les programmes de stabilisation des revenus agricoles (ASRA) pour favoriser l'établissement de jeunes;

En réaffirmant l'intérêt, pour la société québécoise, pour une agriculture d'abord familiale et surtout propriétaire de ses moyens de production. (Viable, vivable, durable)

QU'il agisse sans plus attendre sur le phénomène de financiarisation des terres.

238.11.14 AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 099.04.13 DEMANDE D'EXCLUSION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC POUR LE PARC INDUSTRIEL

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a décidé d'une demande d'exclusion de la zone agricole de deux parcelles de terrain contiguës à sa zone industrielle auprès de la Commission de protection du territoire agricole par la résolution numéro 099.04.13;

ATTENDU QUE le mandat a été confié à Me Clément Massé de l'étude Caïn Lamarre Casgrain Wells de procéder à la préparation de la documentation requise pour une telle démarche;

ATTENDU QU'il est apparu qu'au 5e attendu de la résolution 099.04.13, par inadvertance il a été mentionné que le projet respecte le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Pacôme;

ATTENDU QU'il est pertinent de rectifier cette affirmation en précisant plutôt que la Municipalité de Saint-Pacôme s'engage à modifier son règlement de zonage pour le rendre conforme advenant une telle autorisation;

DES NOUVELLES DE VOTRE CONSEIL

Réunion du 4 novembre

ATTENDU QUE la résolution autorisait le maire de l'époque M. Gervais Lévesque et le directeur général de l'époque M. Frédéric Lee à signer tous les documents pouvant être requis de la C.P.T.A.Q. et qu'actuellement la mairesse est Mme Nathalie Lévesque et que M. Bernard Déraps est directeur général;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Christian Dionne et résolu à l'unanimité des membres présents ce qui suit :

Les attendus font partie intégrante de la résolution.

1. De modifier le 5e attendu de la résolution 099.04.13 de manière à ce qu'il se lise comme suit:

ATTENDU QUE le projet nécessitera une modification du règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Pacôme et qu'elle s'engage à le faire advenant une autorisation d'exclusion sur la parcelle de terrain requise.»

2. La Municipalité de Saint-Pacôme s'engage, de fait, à modifier sa réglementation de zonage pour permettre la réalisation de l'agrandissement de sa zone industrielle advenant que la Commission de protection du territoire agricole autorise l'exclusion de la parcelle faisant l'objet de la demande.

3. Que la signature des documents requis, s'il y a lieu, par la Commission de protection du territoire agricole soit faite par le directeur général, M. Bernard Déraps et la mairesse, Mme Nathalie Lévesque.

4. Que le directeur général, M. Bernard Déraps et la mairesse Nathalie Lévesque soient autorisés à signer tout autre document de tout autre organisme pour donner plein effet à la résolution 09.04.13 et à la présente résolution.

239.11.14 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – M. STÉPHANE CHAREST, 154, RUE GALARNEAU POUR LA TERRASSE DE SA PISCINE À 1.34 MÈTRE AU LIEU DE 2 MÈTRES

ATTENDU QUE M. Stéphane Charest A présenté une demande de dérogation mineure à M. Gilles Plourde, inspecteur en bâtiment et en environnement, pour la distance à respecter entre la ligne de terrain et sa terrasse entourant sa piscine;

ATTENDU QUE la marge de recul arrière prescrite dans ce cas-ci est de 1.5 mètre et que cette dernière est de 1.34 mètre sur une longueur d'environ 3 mètres;

ATTENDU QUE cette dérogation ne cause aucun préjudice aux propriétés bornant la propriété de M. Stéphane Charest;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accorder la dérogation mineure à M. Stéphane Charest;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Christian Dionne et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER la dérogation mineure à M. Stéphane Charest.

DE DEMANDER à M. Stéphane Charest de porter une attention particulière à ce que les matériaux et fournitures diverses entourant son entrepôt soient rangés à l'intérieur de celui-ci.

240.11.14 PEINTURE DU PLANCHER DE LA CASERNE INCENDIE

ATTENDU QUE le bâtiment abritant la caserne incendie appartient à la Municipalité de Saint-Pacôme;

ATTENDU QU'un fonds a été créé pour permettre d'assumer les frais d'entretien de la caserne incendie;

ATTENDU QUE le chef pompier M. Christian Gagnon demande que le plancher de la caserne incendie soit repeint avant l'arrivée de l'hiver;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme accepte de mandater un employé des travaux publics pour procéder à la peinture du plancher de la caserne incendie et que les sommes nécessaires à la réalisation du projet soient puisées à même le compte appartenant conjointement à la Municipalité de Saint-Pacôme et de Saint-Gabriel-Lalemant.

241.11.14 INSTALLATION D'UNE CLÔTURE – ÉCOLE LA PRUCHIÈRE

ATTENDU l'importance pour des raisons de sécurité de clôturer le secteur ouest de l'École La Pruchière;

ATTENDU QUE plus de la moitié de la longueur de l'installation est située sur un terrain municipal;

ATTENDU la proposition obtenue par la Commission scolaire auprès d'Option Sécure inc.;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jacques Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme accepte d'assumer la moitié (50%) des coûts reliés à l'installation de la nouvelle clôture, le tout actuellement évalué à cinq mille sept cent cinquante dollars (5 750,00 \$).

242.11.14 LES BÉNÉVOLES DU CENTRE D'ANJOU – DEMANDE DE COMMANDITE

ATTENDU QUE les Bénévoles du Centre D'Anjou sont déjà à penser aux activités de Noël 2014;

ATTENDU QUE, comme chaque année, les bénévoles désirent offrir un cadeau personnalisé à chacun de ses résidents;

ATTENDU QUE les Bénévoles du Centre D'Anjou sollicitent notre contribution financière afin d'offrir aux résidents un temps des Fêtes réconfortant;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder une aide financière de cinquante dollars (50,00 \$) aux Bénévoles du Centre D'Anjou pour l'organisation de leurs activités de Noël 2014.

243.11.14 NOËL AU COEUR DU KAMOURASKA – PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE le comité organisateur du Noël au cœur du Kamouraska nous invite à son grand souper Au Mérite le 29 novembre prochain à la salle multifonctionnelle du Complexe municipal de Saint-Denis dans le cadre de la 9^e édition du Noël au Cœur du Kamouraska;

ATTENDU QUE lors de ce souper, le trophée du Noël couronnera la municipalité déclarée gagnante de la 9^e édition de leur fête;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme participe au concours de la plus belle décoration;

ATTENDU QUE la municipalité alloue une somme de deux cent cinquante dollars (250,00 \$) pour la confection de la lanterne pour le concours de décoration de Noël;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jacques Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents d'acheter deux (2) billets pour le souper Au Mérite le 29 novembre prochain au coût de quarante dollars (40,00 \$) chacun, pour un total de quatre-vingts dollars (80,00 \$) taxes incluses.

244.11.14 CINÉMATHON DU CLUB OPTIMISTE DE SAINT-PACÔME – DEMANDE DE COMMANDITE

DES NOUVELLES DE VOTRE CONSEIL

Réunion du 4 novembre

ATTENDU QUE le Club Optimiste de Saint-Pacôme nous présente une demande de commandite pour la tenue de son 19^e Cinémathon le 16 novembre prochain;

ATTENDU QUE cette activité en est une de pré-téléthon pour la Fondation des étoiles;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents d'acheter cinq (5) billets d'admission au Cinéma Louise en guise de prix de participation à donner, lors du Cinémathon du Club Optimiste, le 16 novembre prochain.

245.11.14 FONDATION DE L'HÔPITAL DE NOTRE-DAME-DE-FATIMA – INVITATION AU SOUPER-BÉNÉFICE

ATTENDU QUE la Fondation de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima, en collaboration avec le Club Lions de La Pocatière, tient son Souper-Bénéfice annuel le 8 novembre prochain à 18 heures au Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière;

ATTENDU QUE ce souper revêt une grande importance dans la réalisation des missions de la Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame-de-Fatima;

ATTENDU QUE M. Bernard Déraps, directeur général, représentera la Municipalité de Saint-Pacôme à ce souper-bénéfice;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme achète un (1) billet pour le souper-bénéfice de la Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame-de-Fatima au coût de quatre-vingt-quinze dollars (95,00 \$) taxes incluses.

246.11.14 LES VOISINS DU KAMOURASKA – CAMPAGNE DE FINANCEMENT

ATTENDU QUE les Voisins du Kamouraska amorcent leur campagne annuelle de financement afin de permettre aux jeunes hockeyeurs de pratiquer leur sport dans un meilleur environnement et encadrement;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder une aide financière s'élevant à quarante dollars (40,00 \$) au club de hockey Les Voisins du Kamouraska; cette somme servira à payer une publicité qui sera insérée dans le calendrier produit par l'organisation.

247.11.14 CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE LA POCATIÈRE – DEMANDE DE COMMANDITE

ATTENDU QUE le Club de patinage artistique de La Pocatière sollicite notre contribution financière pour l'année 2014-2015;

ATTENDU QUE notre contribution permet à des jeunes de 3 à 18 ans d'avoir la possibilité de patiner à un prix raisonnable et de profiter d'activités qui ne seraient pas possibles sans notre aide;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Julie Mercier et résolu à l'unanimité des membres présents d'acheter une publicité de 1/8 de page au coût de trente dollars (30,00 \$) afin d'appuyer le Club de patinage artistique de La Pocatière dans son travail auprès des jeunes de notre région.

248.11.14 HOCKEY MINEUR DU KAMOURASKA – DEMANDE DE COMMANDITE

ATTENDU QUE le comité de bénévoles du Hockey mineur du Kamouraska est à préparer la saison 2014-2015 de nos jeunes hockeyeurs;

ATTENDU QUE, encore cette année, il y aura la tenue des tournois Atome – Pee-Wee en décembre et Pee-Wee – Bantam en février;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de contribuer pour un montant de quarante dollars (40,00 \$) aux activités du Hockey mineur du Kamouraska.

249.11.14 DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ DE M. FRÉDÉRIC LADOUCEUR

ATTENDU QUE le règlement numéro 282 portant sur le programme d'accès à la propriété a été adopté lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le 7 octobre 2014;

ATTENDU QUE M. Frédéric Ladouceur a acquis la résidence sise au 167 rue du Faubourg le 27 octobre 2014;

ATTENDU QUE M. Frédéric Ladouceur est admissible au type 2 de notre programme d'accès à la propriété;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jacques Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder les avantages reliés au type 2 de notre programme d'accès à la propriété à M. Frédéric Ladouceur.

250.11.14 DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ DE MME VALÉRIE JEANNOTTE ET M. BENOÎT DEGRAUW

ATTENDU QUE le règlement numéro 282 portant sur le programme d'accès à la propriété a été adopté lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le 7 octobre 2014;

ATTENDU QUE Mme Valérie Jeannotte et M. Benoit DeGrauw ont acquis la résidence sise au 37 rue King le 16 octobre 2014;

ATTENDU QUE Mme Valérie Jeannotte et M. Benoit DeGrauw sont admissibles au type 2 de notre programme d'accès à la propriété;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jacques Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder les avantages reliés au type 2 de notre programme d'accès à la propriété à Mme Valérie Jeannotte et M. Benoit DeGrauw.

251.11.14 TETRA TECH-AQUEDUC DES PETITES CÔTES-SUR-VEILLANCE

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite répondre favorablement à la demande exprimée par les résidents des Petites-Côtes visant l'alimentation en eau potable municipale du secteur;

ATTENDU QUE des travaux sont projetés, dans une première phase, avant l'arrivée de l'hiver;

ATTENDU QUE BPR-Tetra-Tech a déjà procédé à la réalisation des plans et devis du projet;

ATTENDU QUE la Municipalité entend réaliser les travaux et régie et qu'elle devra être surveillée par une instance externe;

ATTENDU QUE la conformité des travaux devra être certifiée par des professionnels du génie;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Christian Dionne et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater Tetra-Tech afin qu'elle réalise le suivi des travaux exécutés en régie; planification, visite de l'ingénieur, suivi, surveillance et attestation de conformité coûteront 12 300 \$.

252.11.14 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 20h47.



NOUVELLE DU CLUB OPTIMISTE

CARNAVAL DES NEIGES 2015

« C'est le 29^e, viens t'amuser à Saint-Pacôme! »

C'est sous ce thème que le **Carnaval des Neiges** sera de retour en 2015 pour la 29^e année. ... un record! Des membres optimistes sont déjà à l'oeuvre pour préparer cette **Fête des Neiges qui se tiendra à Saint-Pacôme du 31 janvier au 8 février 2015**. La programmation finale des activités vous sera communiquée ultérieurement.

Bonne nouvelle : les duchesses seront encore là pour cette 29^e édition! En effet, trois dévouées jeunes filles ont accepté de relever le défi. Bientôt, avec leur président(e) de duché et des membres optimistes, elles vous offriront des billets pour la loterie, principale source de revenus pour défrayer le coût des activités offertes aux jeunes par le Club Optimiste.



Prix des billets : 3 \$ du billet; 5 \$ pour 2 billets; 10 \$ le livret de 5 billets.

Informations : Isabelle Dionne : 418 852-1197 Lisette Lévesque : 418 852-2049

CINÉMATHON 2015

Le dimanche 16 novembre dernier se déroulait le 19^e Cinéma thon parrainé par le Club Optimiste de Saint-Pacôme.

Plusieurs spectateurs se sont alors présentés au Cinéma Louise afin d'assister à la représentation du film « **Histoire de dauphin 2** », un film charmant et une belle leçon de vie. C'est donc avec fierté que nous remettons au nom de la jeunesse, une somme de 325,00 \$ pour « **La Fondation des Étoiles** » et 100,00 \$ au cancer infantile.

Plus de 30 prix ont été remis aux jeunes en remerciements de leur appui. Nous désirons donc remercier sincèrement nos généreux commanditaires et partenaires pour la réussite de ce Cinémathon.

La Caisse Populaire de l'Anse de La Pocatière pour sa grande implication.

La magnifique collaboration d'Alain et Louise du Cinéma Louise.

Merci infiniment à tous et au plaisir de vous revoir au prochain



Optimistement vôtre!

COMITÉ DU CINÉMATHON
Nathalie Gagnon



Desjardins
Caisse de l'Anse
de La Pocatière





Voici quelques consignes concernant la collecte de vos bacs :

-  Vos bacs doivent être en bon état et munis d'un couvercle.
-  Placez les bacs **près de la rue**, les **roues vers la maison**, l'**autocollant vers la rue** et à **droite de votre entrée** lorsque **vous sortez**. Ceci réduit les risques que le camion s'enlise dans les entrées bordées par un fossé.
-  Sortez vos bacs **la veille**. Si les employés doivent commencer plus tôt, vous serez certain qu'ils seront ramassés et vidés.
-  Les **cendres** doivent être mises dans des sacs ou des boîtes et surtout, ne pas être jetées directement dans le bac sans contenant.
-  Si vous utilisez une corde ou une chaîne pour faciliter l'accès à votre bac, assurez-vous qu'elle n'est pas une nuisance pour celui qui fait la collecte.
-  Pour plus de renseignements sur les matières à insérer dans vos bacs, consultez le site de la Co-Éco : <http://co-eco.org>.

Dans les prochains mois, une nouvelle collecte pour les matières organiques s'ajoutera à celles existantes. Un horaire adapté sera distribué avant la mise en service.

Vous devrez vous procurer un nouveau bac de couleur brune auprès de votre municipalité. Des informations sur les matières acceptées dans le bac brun vous seront également fournies à ce moment.

Votre conseil,

Evans Gagnon, Martine Hudon, Julie Mercier, Marcel Lemieux et Rémi Beaulieu



NOUVEL ESPOIR POUR LES FUMEURS THÉRAPIE INTENSIVE

6 JOURS CONSÉCUTIFS - ACCOMPAGNEMENT 24HRES/24 HRES

4 au 9 janvier 2015

ENCADREMENT PAR UNE ÉQUIPE MULTIDISCIPLINAIRE

CONTENU DU PROGRAMME

- SUIVI MÉDICAL
- SOUTIEN AU SEVRAGE
- SUIVI INDIVIDUEL ET DE GROUPE
- ATELIERS PORTANT SUR TOUS LES ASPECTS DE LA DÉPENDANCE
- ACTIVITÉS RELIÉES À LA CONNAISSANCE DE SOI (physique et psychologique)



LA MONTÉE, QUI COMPTE PLUS DE 20 ANS D'EXPERTISE DANS LE TRAITEMENT DES DÉPENDANCES, EST FIÈRE D'INNOVER AVEC CE NOUVEAU PROGRAMME... DU JAMAIS VU AU QUÉBEC.

POUR INSCRIPTION ET POUR INFORMATION

LA MONTÉE
100, CHEMIN DE LA PETITE ANSE,
RIVIÈRE-OUELLE (QC) G0L 2C0
418 371-1444
WWW.CENTRELAMONTEE.COM

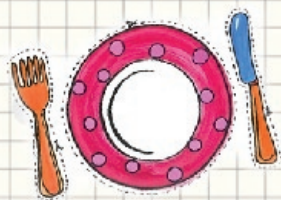


Plus de 1000 beignes pour les Fermières

Le Cercle de Fermières Saint-Pacôme a tenu le 16 novembre dernier sa traditionnelle vente de pâtisseries au Centre municipal. En plus d'un nombre impressionnant de tartes, pâtés, desserts et autres gâteries du temps des Fêtes, ce sont plus de 1000 beignes qui ont été confectionnés dans les cuisines municipales.

Cette activité de financement permet au Cercle de Fermières Saint-Pacôme de soutenir plusieurs oeuvres caritatives, dont OLO, la Fondation André-Côté, L'Entraide Pascal-Taché et la Société canadienne du cancer. Les fonds recueillis servent également à préparer des biscuits pour la fête des enfants, des gâteaux pour le soccer et de la tire Sainte-Catherine pour le Centre d'Anjou. (Photo André Lavoie)

RECETTE



SOUPE À L'OIGNON

Quoi de plus réconfortant au retour d'une balade en forêt.

- huile d'olive et beurre
- 3 gros oignons, couper en fines rondelles
- 8 tasses d'eau bouillante
- 1 cube de bouillon de poulet
- 2 cubes de bouillon aux fines herbes
- 1 verre de vin rouge
- pain baguette en cubes
- fromage râpé (cheddar vieilli, emmenthal, jarsberg, etc.)

Fondre le beurre et ajouter un filet d'huile d'olive.

Faire revenir les rondelles d'oignons pour les faire dorer.

Ajouter l'eau dans laquelle on a d'abord dissout les cubes de bouillon.

Laisser mijoter environ 10 minutes puis ajouter un verre de vin rouge. Cuire encore 10 minutes à feu doux.

Répartir les croutons dans les bols. Ajouter la soupe et le fromage.

Placer au four pour gratiner. (6 à 8 bols, pour une entrée ou 4 assiettes creuses pour pâte s'il s'agit du repas principal)

En variant les fromages, on obtient une soupe différente à chaque fois.

PETIT MOT du Cercle de Fermières



Nous désirons d'abord remercier tous ceux et celles qui nous ont encouragés lors de notre vente de pâtisseries. Les profits générés par cette activité nous permettent de contribuer à diverses associations caritatives telles OLO, la Fondation André Côté, l'Entraide Pascal Taché et, plus près de nous, à la confection de biscuits pour la fête de Noël des enfants, de gâteaux pour le soccer, de tire Ste-Catherine pour le CHSLD sans oublier notre contribution financière au Comité d'action contre la pauvreté entre autres. Il est important pour nous de participer à la vie de notre communauté et c'est votre générosité qui nous permet de le faire.

Merci encore pour tous vos achats.

Nous vous offrons nos meilleurs voeux de Joyeux Noël et Bonne et Heureuse Année. Que l'an qui vient en soit une de santé, bonheur et joie pour vous tous et vos familles. Marie Parent, présidente, Micheline Grégoire, vice-présidente, Josée Lévesque, secrétaire-trésorière, Jocelyne Pelletier, conseillère 1, Carmelle Fortin, conseillère 2.

N.B. : les ateliers reprendront le 5 janvier en après-midi.



Deux après-midis par semaine, deux façons de jouer!

Le **Scrabble Duplicate** est une façon différente de jouer où les joueurs sont face aux mêmes tirages. Ainsi, à tout moment, chaque joueur dispose des mêmes lettres que les autres et se trouve donc confronté au même problème. Le jeu se veut amical et collectif, c'est-à-dire que seul le pointage du groupe est comptabilisé et non celui de chaque joueur. Particularité : chaque participant doit apporter son jeu de Scrabble. Tous les lundis, à 13 h 30.

Le **Scrabble classique** est la façon courante de jouer où, à tour de rôle, chaque joueur pige ses propres lettres et forme un mot qu'il place sur la grille de jeu. Bien que le pointage soit compté pour chacun, le jeu se veut convivial et aucun classement des joueurs n'est effectué. Tous les mercredis, à 13 h 30.

Ces deux activités gratuites ont lieu à la bibliothèque Mathilde-Massé. Bienvenue à tous ceux et celles qui ont envie de jongler avec les lettres!

MESSAGE de la chorale de Saint-Pacôme

La messe de la nuit de Noël sera célébrée à 22 heures. Une demi-heure avant la messe, soit à 21 heures 30, il y aura un mini concert. Nous pourrons entendre Lara Lévesque à l'orgue, Alex Legault au clavier et Jennifer Lachaine au saxophone, le tout suivi de chants de Noël avec la chorale de Saint-Pacôme.



Si vous avez de l'oreille pour la musique et que vous chantez juste, ils nus fera plaisir de vous accueillir parmi nous, et ce, même pour les célébrations du dimanche. Vous pouvez me rejoindre au 852-2889 ou au bureau de la fabrique au 852-2095.

Noëlla Milliard, responsable - Chorale de Saint-Pacôme



25 ANS de loyaux services soulignés

Le 4 décembre dernier, dans le cadre de son activité sociale pour les Fêtes, les élus municipaux de Saint-Pacôme ont tenu à souligner les 25 ans de loyaux services de M. Jean-Pierre Lévesque, directeur du Service des travaux publics intérimaire.

« La municipalité de Saint-Pacôme est privilégiée d'avoir un homme avec les compétences de Jean-Pierre. Sa grande disponibilité, sa force tranquille et ses champs d'expertises font de lui un atout précieux pour le bon fonctionnement des services municipaux », de mentionner la mairesse Mme Nathalie Lévesque. En guise de reconnaissance pour ses 25 ans de services, une montre gravée pour l'occasion lui a été remise.

**La Boîte
Fraîcheur**
Tout cru, tout frais !

**Fruits et légumes abordables et de qualité,
un geste de solidarité !**

Des fruits et légumes frais,
à juste prix, livrés près de chez vous.

Des produits de première qualité à acheter sur une base volontaire tous les 15 jours.

Pour commander, communiquez avec le point de chute le plus près de chez vous ou rendez-vous sur notre site transactionnel. Retrouvez la liste des points de chute dans la section « À propos » de notre page Facebook, ou communiquez directement avec nous par téléphone.

Téléphone : 418 371-1820 Site transactionnel : laboitefraicheur.com
Courriel : info@laboitefraicheur.com / La Boîte Fraîcheur

RALLUME ta Station

Afin de garder la Station plein air bien vivante dans leur cœur et témoigner leur solidarité à sa survie, des gens de partout se sont procuré des lumières pour le Grand sapin. Ce premier geste concret est un pas de plus afin de remettre la Station en activité et surtout revoir des sourires accrochés aux visages de nos jeunes enfants.

Ce Grand sapin installé dans le stationnement en face de l'église à Saint-Pacôme a été illuminé le 13 décembre dernier.

Gardons bien allumé notre amour pour notre Station plein air en participant à la campagne de financement à venir ainsi qu'aux différentes activités qui auront lieu au cours des prochains mois.

Pour être à l'affût de toutes les nouvelles, suivez-nous sur la page Facebook de la Station plein air et sur le site Internet www.st-pacome.ca/station-plein-air/

Le Grand Sapin
de la
station
plein
air

saint-pacôme

Rallume ta station

Objectif :
Allumer
2500 lumières

Lumière : 5\$

**Livret de
5 lumières : 20\$**



Suivez-nous sur facebook - Aime et partage ta station

Points de vente :

Librairie L'Option - Tabagie Lunik - Épicerie Gilbert Royer
Municipalité Saint-Pacôme - Boulangerie La Pocatière

VOYAGE
La Pocatière



COULEURS & PARFUMS 2014 Saint-Pacôme récompense les jardiniers



Photos André Lavoie

Le 13 novembre dernier, le comité d'embellissement de Saint-Pacôme remettait les prix de son concours Couleurs & Parfums 2014 au cours d'un café-césoir réunissant les participants au concours et plusieurs membres du conseil municipal, dont la mairesse madame Nathalie Lévesque.

La résidence du Lys d'Argent, représentée par madame Raymond Boucher (au centre sur la photo), a remporté le volet Commerce et industrie pour l'aménagement du 18, rue Martin, et pour le projet de potager en bac réalisé cet été avec la collaboration des résidents et de bénévoles.

Le concours a reçu l'appui du comité de développement de Saint-Pacôme, de la Gariterie BCL, de la Société des plantes, des Feuillages du Québec, de la Brûlerie de l'Est, du fleuriste Beau Site, de la librairie L'Option, de Michel Montminy inc., du fleuriste Le Bel Arôme et de la quincaillerie R. Pelletier.



Dominique Lavoie (pour Magdalène Hudon) a accepté le prix Grand jardin pour le vaste paysage du 132, de la Camille.



Madame Lucile Lavoie a reçu le prix Petit coin fleuri pour son charmant patio du 16, rue Martin #100.

Café Jasette

Winter 2015



Toutes les rencontres ont lieu le lundi à 9h30
au Centre municipal de Saint-Pacôme au 27, rue St-Louis

12 janvier

DIABÈTE ET SAINES HABITUDES

animé par Noël Thériault,
président, Les Diabétiques-Amis du KRTB,
et une infirmière du CSSSK

Alimentation saine et équilibrée, activité physique
et contrôle optimal des glycémies sont essentiels
au traitement du diabète. L'atelier propose
des outils pratiques pour les personnes atteintes.

9 février

LA ZUMBA GOLD POUR DÉBUTANT

animé par Marie-Pascale Noël,
instructrice certifiée

La zumba adaptée pour les aînés,
facile à suivre et modérée dans l'expression.

Nul besoin de savoir danser,
faites une activité physique tout en vous amusant!

Inscription obligatoire
auprès de la Municipalité de Saint-Pacôme
Tél. 418-852-2356, poste 206

On vous attend!



Rêvez Saint-Pacôme

Le Comité de développement
vient de produire quatre cartes
à l'image de Saint-Pacôme.



Les photos sont
tirées du concours
« Vos plus beaux
clichés 2012-2013 »



Cartes
sans texte
et de format
5x7.



1 \$ l'unité
ou 10 \$ pour
12 cartes assorties
(3 de chaque modèles).

Les personnes intéressées peuvent se les procurer
aux endroits suivants :

Municipalité de Saint-Pacôme
Épicerie Gilbert-Royer

Quincaillerie R. Pelletier

Comptoir de viande Gaston Dubé

Auberge Comme au premier jour



Pour information, veuillez contacter Yvonne Tremblay, agente de
développement au 418 852-2356, poste 206.

DÉCEMBRE 2014 et JANVIER 2015

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
14 Bibliothèque De 10h à 12h	15 13h Fermières - ateliers 13h30 Bibliothèque scrabble duplicate	16 Bibliothèque De 18h30 à 20h30	17 13h Pétanque 13h30 Bibliothèque scrabble classique 18h30 Karaté Salle muni.	18 Récupération 1 13h Âge d'or cartes	19 Récupération 2	20
21 Bibliothèque De 10h à 12h	22 13h Fermières - ateliers 13h30 Bibliothèque scrabble duplicate	23 Bibliothèque De 18h30 à 20h30	24 Vidanges 1 Bureau municipal fermé	25 Bureau municipal fermé	26 Vidanges 2 Bureau municipal fermé	27
28	29 13h Fermières - ateliers 13h30 Bibliothèque scrabble duplicate	30	31 Bureau municipal fermé	01 Bureau municipal fermé	02 Récupération 1 et 2 Bureau municipal fermé	03
04 Bibliothèque De 10h à 12h	05 13h Fermières - ateliers collimage : cartes St-Valentin 13h30 Bibliothèque scrabble duplicate	06 Bibliothèque De 18h30 à 20h30	07 13h Pétanque 13h30 Bibliothèque scrabble classique 18h30 Karaté Salle muni.	08 Vidanges 1 13h Âge d'or cartes	09 Vidanges 2	10
11 Bibliothèque De 10h à 12h	12 13h Fermières - ateliers tale d'oreiller et poupée 13h30 Bibliothèque scrabble duplicate	13 9h30 Comité APAVVA 13h30 Gymnastique du cerveau 18h30 réunion Chevaliers de Colomb Bibliothèque De 18h30 à 20h30	14 13h Pétanque 13h30 Réunion mensuelle Fermières 13h30 Bibliothèque scrabble classique 18h30 Karaté Salle muni.	15 Récupération 1 13h Âge d'or cartes	16 Récupération 2	17
18 Bibliothèque De 10h à 12h	19 13h Fermières - ateliers couverture bébé 13h30 Bibliothèque scrabble duplicate	20 13h30 Gymnastique du cerveau Bibliothèque De 18h30 à 20h30	21 13h Pétanque 13h30 Bibliothèque scrabble classique 18h30 Karaté Salle muni	22 Vidanges 1 13h Âge d'or cartes	23 Vidanges 2	24
25 Bibliothèque De 10h à 12h	26 13h Fermières - ateliers finition courte pointe 13h30 Bibliothèque scrabble duplicate	27 13h30 Gymnastique du cerveau Bibliothèque De 18h30 à 20h30	28 13h Pétanque 13h30 Bibliothèque scrabble classique 18h30 Karaté Salle muni	29 Récupération 1 13h Âge d'or cartes	30 Récupération 2	31

*** Malgré les efforts, des fautes ou même des erreurs peuvent s'être glissées dans cette édition; nous nous en excusons! ***
De plus, certains textes pourront exceptionnellement avoir été modifiés au besoin.

Un MERCI tout spécial à M. André Bernier pour la correction de notre journal.